

COMMUNE D'ANGLEFORT

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE A

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le



ID : 001210100103-20250331-202400034-DE

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées sur l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le compte administratif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivante à laquelle il se rapporte, Par cet acte, le maire, ordonnateur présente un bilan de l'année écoulée. Le compte administratif 2024 a été voté le 31 mars 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centre de loisirs, garderie...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2024 représentent 1 813 210.78 €, auxquelles il faut rajouter les excédents des exercices antérieurs.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Les dépenses de fonctionnement 2024 représentent : 1 295 059.26 €

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- les impôts locaux : rappelle que dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient à partir de l'année 2023 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.
- les dotations versées par l'Etat
- les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (Revenus des immeubles-concessions, redevance occupation domaine public, redevances et droits des services périscolaires autres prestations de services...)

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le

Bercet
Levrault

ID : 001-210100103-20250331-202400034-DE

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement 2024 :

FONCTIONNEMENT			
LIBELLES	MANDATS EMIS	LIBELLES	TITRES EMIS
Charges générales	424 262.89	Atténuation charges	4 442.60
Charges personnel	496 418.13	Produits de services	95 798.49
Atténuation produits	91 917.00	Impôts et taxes	910 175.96
Autres charges	177 910.29	Dotations et participations	370 844.84
Charges financières	14 684.25	Autres produits	46 610.89
Opération d'ordre transfert	89 866.70	Fiscalité Locale	385 338.00
TOTAL	1 295 059.26		1 813 210.78

Personnel : 11 agents (10 titulaires + 1 contractuel) + 1 maître-nageur-sauveteur (juillet –août) + 2 BNSSA (juillet-août) + intérimaires (école)

c) La fiscalité

LIBELLES	BASES	TAUX APPLIQUES	PRODUITS VOTES
T Foncière P Bâties	2 429 000	24.12	585 875
T Foncière PN Bâties	26 000	26.49	6 887
T Habitation	167 400	8.94	14 966
COMPENSATION			607 728

FPU versée à la Commune par la Communauté de Communes Usse et Rhône en 2023 : 777 883 €.

III. La section d'investissement**a) Généralités**

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Vue d'ensemble de la section d'investissement 2024

INVESTISSEMENT			
LIBELLES	MANDATS EMIS	LIBELLES	TITRES EMIS
Emprunt	98 498.35	Subventions Investissement	75 000.00
Autres immobilisations financières	15 338.50	Dotations diverses	39 343.72
Immobilisation en cours	308 543.65	Opérations transferts et Amortissements	89 866.70
Immobilisations corporelles	140 031.52	Chapitre opération compte tiers	82 289.29
Subventions équipement	68 975.00	Excédent fonctionnement	1 009 235.26
Chapitre opération compte tiers	82 289.29		
TOTAL	713 676.31		1 295 734.97

Les principales réalisations 2024 : Achat de terrain Entrée Sud, Camping : parking aire camping-car, Cimetière : édification cave-urne, Parking Eglise, Réfection voirie point à temps, Se du traige, Aménagement impasse des Barbières, Enfouissement réseau Rue de Bouilloud, Etude voie verte, Plantation arbres, aire de jeux : jeux et dalle, marquage jeux sol école, pose abribus, réseau d'eaux pluviales : Rhémoz et sur les Tras, acquisition débroussailleuse, acquisition ordinateurs portables école, remplacement du serveur de vidéoprotection, acquisition vidéoprojecteur pour le cpi, remplacement du réfrigérateur de la cantine

c) Restes à réaliser à reporter :

- dépenses d'investissement : 1 220 830 €
- recettes d'investissement : 0 €

Les restes à réaliser en dépenses permettent de pouvoir régler les investissements réalisés avant le vote du budget de l'année suivante. Les restes à réaliser en recettes correspondent à des recettes notifiées et qui seront reçues avant le vote du budget de l'année suivante.

d) Les subventions d'investissements reçues :

- du Département : 75 000 € (travaux sécurisation Bourg)

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Résultats 2024	582 058.66	518 151.52
Résultat 2023 reporté au 001 (investissement) ou au 002 (fonctionnement)	57 628.74	990 190.94
Solde des restes à réaliser investissement 2024	-1 220 830.00	
Résultat 2024 à reporter au 001 (BP 2025)	639 687.40	
Résultat à affecter		
- Compte 002		927 199.86
- Compte 1068		581 142.60

c) Etat de la dette

PRETEUR	Dettes à l'origine	Dettes au 31/12/2024	Annuités payées en 2024
CREDIT AGRICOLE (*)	2 079 667.38	1 690 454.68	113 167.76
EPF AIN	79 132.80	14 734.06	7 560.73
EPF SAVOIE	92 739.49	44 075.32	9 340.91

V Budget Annexe Eau : Compte Administratif 2024

La commune d'Anglefort gère son réseau d'eau.

L'assainissement collectif et non collectif est une compétence de la Communauté de Communes Usse et Rhône.

a) Vue d'ensemble de la section de fonctionnement 2024 :

FONCTIONNEMENT			
LIBELLES	MANDATS EMIS	LIBELLES	TITRES EMIS
Charges générales	28 960.30	Vente de produits	105 111.80
Atténuation produits	12 888.00	Produits exceptionnels	4.02
Charges exceptionnelles	2 139.76	Opérations d'ordre entre section	8 268.00
Opération ordre transfert	48 885.32	Autres produits gestion courante	3 615.66
TOTAL	92 873.38		116 999.48

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le

Bersier
Levrault

ID : 001-210100103-20250331-202400034-DE

b) Vue d'ensemble de la section d'investissement 2024

INVESTISSEMENT			
LIBELLES	MANDATS EMIS	LIBELLES	TITRES EMIS
Immobilisations en cours	188 428.28	Dotation forfaitaire	3 431.06
Opération transfert	8 268.00	Réserves	55 447.46
		Opération transfert	48 885.32
TOTAL	196 696.28		107 763.84

Les principales réalisations 2024 : Réservoir eau Bezonne, bornage, Déplacement compteur, Aménagement traversée Bourg

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Résultats 2024	- 88 932.44	24 126.10
Résultat 2023 reporté au 001 (investissement) ou au 002 (fonctionnement)	299 552.54	150 958.06
Solde des restes à réaliser investissement 2024	- 260 000.00	
Résultat 2024 à reporter au 001 (BP 2025)	210 620.10	
Résultat à affecter		
- Compte 002		125 704.26
- Compte 1068		49 379.90

c) Restes à réaliser à reporter :

- dépenses d'investissement : 260 000 €
- recettes d'investissement : 0 €

d) Les subventions d'investissements reçues :

- /

VI Budget Annexe Auberge : Compte Administratif 2024

La Commune d'Anglefort est propriétaire des murs de l'Auberge Communale qu'elle loue à un gérant, qui possède le fonds.

Le 9 octobre 2024 le fonds de commerce de l'auberge a été mis en liquidation judiciaire : loyers impayés 49 935.46 € auquel il faudra ajouter le remboursement de la TVA à hauteur de 9 000 €

a) Vue d'ensemble de la section de fonctionnement 2024 :

FONCTIONNEMENT			
LIBELLES	MANDATS EMIS	LIBELLES	TITRES EMIS
Charges générales	4 083.21	Produits gestion courante	33 175.19
TOTAL	4 083.21		33 175.19

b) Vue d'ensemble de la section d'investissement 2024

INVESTISSEMENT			
LIBELLES	MANDATS EMIS	LIBELLES	TITRES EMIS
Immobilisation corporelles	171 216.14	Excédent fonctionnement	31 487.93
TOTAL	171 216.14	TOTAL	31 487.93

Les principales réalisations 2024 : Travaux de réhabilitation 2^{ème} étage

	INVESTISSEMENT	
Résultats 2024	- 139 728.21	
Résultat 2023 reporté au 001 (investissement) ou au 002 (fonctionnement)	81 088.07	115 145.00
Solde des restes à réaliser investissement 2024	- 14 000.00	
Résultat 2024 à reporter au 001 (BP 2025)	- 58 640.14	
Résultat à affecter		
- Compte 002		71 596.84
- Compte 1068		72 640.14

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le **FONCTIONNEMENT**

ID : 001-210100103-20250331-202400034-DE

c) Restes à réaliser à reporter :

- dépenses d'investissement : 14 000 €
- recettes d'investissement : 0 €

d) Les subventions d'investissements reçues :

- /

VII Les données synthétiques (compte administratif de la commune et des budgets annexes)

Potentiel fiscal : 2 015 219

Potentiel financier : 2 015 219

Informations financières - Ratios	Valeurs
Dépenses fonctionnement/population	1 048.91
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 578.08
Dépenses d'équipement brut/population	462.02
Encours de la dette/population	0.00
DFG/population	58.25
Dépenses de personnel/dépenses fonctionnement	41.19 %
Dépenses fonct et remb dette K/recettes fonct	71.90 %
Dépenses équipement brut/recettes fonct	29.28 %
Encours de la dette/recettes réelles fonct	0 %
Epargne brute /recettes réelles de fonctionnement	33.53 %

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Le Maire,
B. THIBOUD

